PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-08, DE MODIFIER LE PLAN DE LOTISSEMENT ASSOCIÉ À LA PHASE V DU DOMAINE DE LA SEIGNEURIE, D'AUGMENTER LA MARGE DE RECUL AVANT MAXIMALE DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DE LA PHASE VI DE LA SEIGNEURIE ET D'INTÉGRER UN NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LES ZONES À RISQUES DE MOUVEMENT DE SOL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le premier projet de règlement susmentionné.

Le projet de règlement amendant le règlement de zonage $n^{\rm o}$ 117-11 ainsi que ses amendements et portant le $n^{\rm o}$ 264-23 a pour objet :

- Modifier les limites de la zone M-08 à même la zone P-03 afin d'inclure le presbytère;
- Modifier le plan projet de lotissement associé à la phase V de la Seigneurie des Éboulements afin de rendre le tout conforme au plan de zonage ;
- Augmenter la marge de recul avant maximale pour la phase VI de la Seigneurie des Éboulements passant de 12 mètres à 15 mètres ;
- Intégrer un nouveau cadre normatif pour les zones à risques de mouvement de sol;

Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE :

<u>Une assemblée publique de consultation aura lieu à la séance ordinaire du conseil municipal, le lundi le 3 avril 2023 à 20 h, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.</u>

Au cours de cette présentation, le maire des Éboulements expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et recevra ensuite les questions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 24e JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS

DANIÈLE TREMBLA

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim